



J. SAILLARD

Forêt alluviale de l'Allier à Dallet



J. SAILLARD

L'Allier contraint dans le verrou granitique de Saint-Yvoine



M. CHAMPOIS

Dynamique fluviale active de l'Allier au Breuil-sur-Couze



J. SAILLARD

Vallée alluviale boisée de l'Alagnon



NATURA 2000



Direction Régionale de l'Environnement
AUVERGNE

Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon

Un site d'intérêt européen à préserver ensemble

Avec des espèces sauvages comme le Saumon et le Castor, des habitats naturels tels que les forêts alluviales, l'Allier et l'Alagnon possèdent un patrimoine naturel d'un grand intérêt à l'échelle européenne.

Dans la moitié sud du département du Puy-de-Dôme, le site formé par le val d'Allier de Jumeaux à Pont-du-Château et l'Alagnon de Moriat à la confluence avec l'Allier, a été inventorié comme site d'intérêt communautaire, afin d'intégrer le futur réseau Natura 2000.

Ce réseau européen d'espaces naturels vise à préserver les richesses naturelles de l'Union européenne, tout en favorisant les activités humaines dans une logique de développement durable.



CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'Auvergne

Le facteur majeur sur le site : la dynamique fluviale de l'Allier et de l'Alagnon



VILÉN SAILLARD

La forêt de bois tendres, avec ses saules argentés et ses peupliers noirs, se développe au plus près de la rivière car elle supporte très bien les inondations. Lorsqu'on s'éloigne de la rivière ou que la topographie s'élève un peu, les perturbations hydriques se font moindres et la forêt de bois durs succède alors à la précédente. Avec pour principales essences le frêne commun, le chêne pédonculé, les ormes et les érables, cette forêt est plus diversifiée et comprend également une strate arbustive riche.

Bon nombre des habitats et des espèces d'intérêt européen du site Natura 2000 Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon sont liés au bon fonctionnement de ces rivières, en terme de dynamique fluviale, de crues, de continuité piscicole et de nappe phréatique.

Plus particulièrement la dynamique fluviale, c'est-à-dire les processus d'érosion, de transport et de dépôt de sédiments qui sont à l'origine de la divagation du cours d'eau, est à l'origine de la plupart de ces habitats naturels, du fait des conditions (sol, humidité) spécifiques qu'elle crée et entretient.



STÉPHANE CORDONNIER

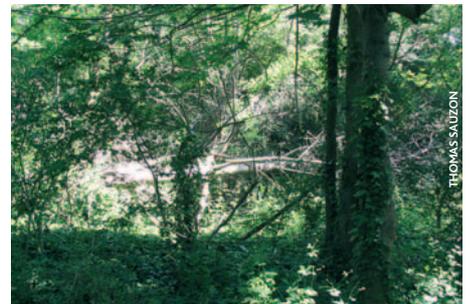
Très rares en dehors du littoral, les prés salés sont liés à des remontées d'eaux minérales salées venues des profondeurs du sous-sol. On y trouve ainsi des petites plantes halophiles (aimant le sel) comme le Glaux maritime ou le Jonc de Gérard. En France, on ne trouve ces prés salés continentaux qu'en Auvergne et en Lorraine.



SAMUEL LESNOUF

Sur les grèves humides découvertes par la rivière en été se développe une végétation annuelle rase.

Neuf habitats d'intérêt européen sont présents sur le site. Deux d'entre eux sont prioritaires à l'échelle européenne : les forêts alluviales à bois tendres et les prés salés continentaux.



THOMAS SAUZON

Les forêts alluviales sont adaptées aux variations saisonnières de la rivière et de sa nappe phréatique.

Seize espèces d'intérêt européen ont été recensées sur le site :

Mammifères

- Castor
- Loutre

Chauves-souris

- Petit et Grand rhinolophes
- Grand murin
- Barbastelle



Y. DAUPHIN

Le Grand Murin fréquente les ponts du val d'Allier pour se reproduire.

Poissons

- Saumon atlantique
- Lamproie marine
- Grande Alose
- Lamproie de Planer
- Chabot
- Toxostome
- Bouvière

Libellules

- Cordulie à corps fin
- Agrion de Mercure

Coléoptères

- Lucane cerf-volant

Amphibiens

- Sonneur à ventre jaune



J. SAILLARD

La larve du Lucane cerf-volant se développe durant 4 à 6 ans dans des vieilles souches ou du bois mort, préférentiellement du Chêne.

Même s'il n'est pas concerné par la Directive "Oiseaux", le site accueille également plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt européen, nicheuses ou de passage, telles que le Milan noir, le Martin-pêcheur, la Pie-grièche écorcheur, l'Oedicnème criard...



P. MOSSANT

La Loutre.

le Saumon atlantique se reproduit sur l'Allier parfois dès Pont-du-Château mais ses principales frayères se situent à l'amont de Coudes ainsi que sur l'Alagnon.



H. GARNIE/CSP



La Lamproie marine se reproduit sur le site. Les larves restent 5-7 ans enfouies dans les sédiments puis gagnent la mer où elles vont grossir en parasitant d'autres poissons.

Deux rivières sous influence humaine



JULIEN SAILLARD

Afin de gérer durablement ce territoire et de définir des actions en faveur des habitats et espèces du site Natura 2000, un Document d'objectifs a été réalisé en 2004-2006 par le bureau d'études Mosaïque Environnement. Son élaboration a été conduite sous l'égide d'un Comité de pilotage réunissant tous les acteurs concernés (services de l'Etat, collectivités, associations, représentants des propriétaires, agriculteurs, usagers...). Ce document dresse le diagnostic du site, définit des objectifs et propose un programme d'actions.



Les grands objectifs de ce site Natura 2000

Pour le site Natura 2000 Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon, les grands objectifs sont listés ci-contre, avec pour chacun d'eux quelques exemples d'actions.

Préserver la qualité de l'eau, un autre objectif majeur tant pour les habitats naturels et les espèces animales que pour l'alimentation en eau potable. La nappe alluviale de l'Allier alimente ainsi 40 % de la population du Puy-de-Dôme.



JULIEN SAILLARD

Le fonctionnement de ces rivières, comme les habitats et espèces eux-mêmes, sont sous l'influence des activités humaines. Des activités comme le pâturage ont façonné des espaces naturels et contribuent aujourd'hui à leur maintien. D'autres activités en revanche ont eu des impacts défavorables. Le Saumon est ainsi devenu très rare et d'autres espèces ont complètement disparu du site.

Hormis sur le tronçon d'Issoire à Chadieu où l'Allier est déjà naturellement contraint par le horst granitique de Saint-Yvoine, la principale atteinte au site et à son patrimoine naturel est la perturbation de la dynamique fluviale, du fait de la surexploitation des granulats dans les années 1960-1990 et des nombreux

La plaine alluviale mitée par les anciennes extractions.



JULIEN SAILLARD



JULIEN SAILLARD

Enrochement des berges.

enrochements de berges mis en place pour protéger les activités humaines de l'érosion. Ces perturbations ont également des conséquences négatives sur la nappe alluviale, autre enjeu majeur du site pour l'alimentation en eau potable.

Maintenir une dynamique fluviale active et un espace de liberté : évaluation des incidences des projets, sensibilisation, acquisitions de zones érodables...

Préserver la continuité du cours d'eau et des zones tampons : localisation pertinente des jachères agricoles, restauration de haies...

Préserver la qualité de l'eau : mesures agro-environnementales, nettoyage de sites, concertation avec collectivités, mise en place des périmètres de protection sur tous les captages AEP...

Maintenir la qualité des habitats naturels et habitats d'espèces : information des propriétaires, maintien des arbres morts dans les boisements, reconversion de peupleraies, gestion des espèces envahissantes, organisation des activités de loisirs, suivi scientifique des habitats et espèces, gestion conservatoire de certains sites naturels remarquables, conservation des sites abritant des espèces d'intérêt européen...

Prendre en compte les enjeux du site dans les autres politiques et projets : concertation/sensibilisation, compatibilité des documents d'urbanisme, forum annuel du val d'Allier...



CEPA

Préserver la dynamique fluviale est un objectif majeur du Document d'objectifs. Il faut accepter l'érosion de certaines zones comme ici au niveau d'un chemin sur l'Alagnon à Moriat.

Périmètre du site Natura 2000

Val d'Allier Jumeaux /
Pont-du-Château - Alagnon



Le site en quelques chiffres

Superficie du site : 2 344 ha, dont 34 % dans le Domaine Public Fluvial

Longueur : 74 km de rivière Allier et 9 km pour l'Alagnon

Largeur : variable de 60 à 1 300 mètres
35 communes concernées



Débroussaillage.

Passons à l'action

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon a engagé lors de sa dernière réunion du 8 novembre 2007 la phase de mise en œuvre du Document d'objectifs. Dans l'attente d'une prise de relais par une collectivité, le Sous-Préfet d'Issoire assure la présidence du Comité et a confié l'animation du site au Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA). Celui-ci devient donc l'interlocuteur privilégié du site avec à ses côtés la DIREN Auvergne et la DDAF du Puy-de-Dôme.

Les missions du CEPA sur le site Natura 2000

En tant que structure animatrice, le CEPA assure donc l'animation, le suivi et la mise en œuvre du Document d'objectifs. En 2008 sont ainsi prévues l'élaboration de la charte Natura 2000, des actions de sensibilisation sur les espèces envahissantes, la mise en place de panneaux d'information sur les sources salées, le suivi de la Loutre et du Castor...

Le CEPA a aussi pour rôle de recenser les bénéficiaires qui sont prêts à mettre en œuvre des mesures contractuelles et de les assister techniquement à l'élaboration des projets et au montage des dossiers.

Visite technique sur le val d'Allier.



Des outils de gestion basés sur le volontariat

Au sein du réseau européen Natura 2000, la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, en offrant la possibilité aux acteurs et usagers de s'investir dans leur gestion par la signature de Mesures agro-environnementales territorialisées (pour les exploitants agricoles), de la Charte Natura 2000 ou de Contrats de gestion.



Le pâturage extensif en zone alluviale est un mode de gestion agricole favorable aux milieux naturels et à la qualité de l'eau.

Les mesures agro-environnementales : pour une agriculture favorable aux habitats naturels

Sur les sites Natura 2000, les mesures agro-environnementales territorialisées permettent aux exploitants agricoles qui s'engagent à respecter dans leurs pratiques des cahiers des charges favorables aux habitats naturels et espèces du site, de bénéficier d'aides financières. Ces MAET seront élaborées en 2008 pour le site Natura 2000 Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon.

La charte Natura 2000 : un code de bonnes pratiques



Maintenir du bois mort en place : un engagement qui figurera dans la charte pour les forêts alluviales.

L'adhésion à la charte Natura 2000 est un engagement volontaire de préservation des habitats naturels et espèces d'intérêt européen. Tout propriétaire, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site

Natura 2000 peut adhérer à la charte. Celle-ci contient des engagements, que le signataire s'engage à respecter, ce sont les bonnes pratiques de gestion favorables aux

habitats naturels et les activités respectueuses des milieux, et des recommandations qui sont des conseils de gestion.

Les signataires de la charte Natura 2000 pourront notamment bénéficier sous certaines conditions de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Sur le site Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon, la charte est en cours d'élaboration, elle devrait pouvoir faire l'objet des premières signatures fin 2008.

Le contrat Natura 2000 : un soutien des travaux de gestion en faveur des habitats et des espèces

Le contrat Natura 2000 concerne des actions volontaires de gestion ou de restauration des milieux qui demandent un coût de mise en œuvre supérieur aux bonnes pratiques, et permet donc de bénéficier de contreparties financières. Il s'adresse aux propriétaires ou gestionnaires de terrain inclus dans le site. Les engagements rémunérés qu'il contient sont issus d'une liste d'actions éligibles et répondent aux cahiers des charges du Document d'objectifs.

Sur le val d'Allier, un contrat est en projet avec la ville de Pont-du-Château pour la lutte contre le Lagarosiphon (plante envahissante) sur une gravière.

Reconversion d'une ancienne peupleraie par plantation de frênes, de chênes et d'érables.



POUR PLUS D'INFOS



Réseau Natura 2000
www.natura2000.fr

Rivière Allier
www.riviere-allier.com

Le site Natura 2000
Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon
www.natura2000-valdallier-alagnon.fr
(en construction, ouverture mai 2008)



CEPA
rue Léon-Versepey
63200 Riom
Tél. 04 73 63 18 27
cren-auvergne
@espaces-naturels.fr



DIREN
65 bd F.-Mitterrand
BP 163
63004 Clermont-Fd
Tél. 04 73 34 46 80



DDAF Puy-de-Dôme
Marmilhat BP 43
63370 Lempdes
Tél. 04 73 42 14 14

Une évaluation des incidences pour les projets importants

La seule obligation liée à Natura 2000 concerne les projets d'opérations relevant du régime d'autorisation et susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur le site.

Ceux-ci doivent faire l'objet, en plus de l'étude d'impact imposée par le régime d'autorisation, d'une évaluation des incidences sur les habitats et les espèces présents sur le périmètre du projet envisagé.